

# Conditions de participation de la délégation suisse du Jamboree 2019

## Procédure de l'enregistrement:

- Remplissez **complètement** l'application Midata (passeport prêt!)
- Envoyer la demande Midata imprimée et signée avec **une copie du passeport** dès que possible à l'adresse suivante au plus tard le 31.03.2018 :  
Jamboree 2019, Schweizer Delegation, Schaffhauserstrasse 43, Postfach 321, 8042 Zürich
- Paie les frais d'inscription de **CHF 1100.- jusqu'au 31.03.2018 au plus tard** sur notre compte. Il sera suivi de deux autres versements en 2018.
- Alternative, tu peux réduire les efforts et frais de la délégation en payant les frais d'inscription en totalité, soit CHF 4500.- (CHF 4600.- moins CHF 100.- rabais).

## Détails de compte:

S'il te plaît, transmets le montant par Online-Banking si possible. Comme ça, tu aides à réduire les frais.

IBAN: CH05 0483 5069 9375 5100 7  
BIC/ SWIFT: CRESCHZZ80A

Titulaire du compte: Association, MoJaVe, Mouvement Scout de Suisse, Speichergasse 31,  
Postfach 529, 3000 Berne

**IMPORTANT:** Mets dans les remarques de paiement ton **nom et prénom**.

Nous nous réjouissons de ta participation au Jamboree.  
Au début de mai 2018, vous recevrez une confirmation de notre part. Nous remercions tous **les chefs des troup et les routiers de service leur compréhension** en cas de délai plus long dû à la procédure de sélection.

# Conditions de participation

La délégation suisse se compose de:

- membres de la délégation
- responsables de troupe (RT)
- participants
- routiers de service / International Service Team (IST)

Les conditions de participation suivantes s'appliquent à tous :

- Tous les membres de la délégation sont membres du Mouvement Scout de Suisse.
- Tous les membres de la délégation ont un passeport valable pour la durée du voyage.
- Tous les membres de la délégation peuvent fournir à la délégation une autorisation ESTA valide au moment opportun.
- Les membres de la délégation suisse sont tenus de suivre les règles de l'organisateur et celles de la délégation suisse. Tout manquement sera sanctionné par les mesures prévues dans les règles de la délégation. Tous les frais occasionnés par des violations des règles seront supportés par le contrevenant, resp. par le ou les détenteurs de l'autorité parentale en ce qui concerne les mineurs.
- Les membres de la délégation suisse sont tenus de participer au Jamboree durant toute la durée du camp. Sans exception. Le temps à accorder à la délégation est décidé par la maîtrise de la délégation. Les rencontres de préparation en font partie.
- Tous les membres de la délégation paient les frais de participation dans le délai prévu.
- Les membres de la délégation suisse sont tenus de se faire vacciner contre la rougeole et d'être en mesure de le prouver. En s'inscrivant, les participants confirment soit qu'ils sont vaccinés soit qu'ils ont déjà eu la rougeole (pour les mineurs, il faut la signature de ~~du~~ une personne détentrice de l'autorité parentale).
- Tous les participants ont rempli leur formulaire d'inscription complètement et conformément à la vérité (en y joignant une copie du passeport) et l'ont signé. Pour les mineurs, le formulaire d'inscription doit être signé par une personne détentrice de l'autorité parentale.
- Tous les membres de la délégation donnent des informations complètes et conformes à la vérité sur les données médicales requises.
- Il n'y a en principe pas de droit à un remboursement des frais de camp en cas de bénéfice. Les remboursements en cas de retrait d'inscription pendant la période de préparation sont soumis à la réglementation de la délégation. Le remboursement des frais d'inscription est dans tous les cas exclu.
- Les participants sont en principe responsables de s'assurer eux-mêmes. La délégation suisse peut déterminer une assurance spécifique à la délégation qui englobe certaines prestations. Celles-ci sont identiques pour tous les participants, toute règle individuelle est exclue.
- Les membres de la délégation suisse peuvent être photographiés dans le cadre des activités de la délégation. Ces photos ne peuvent être utilisées que pour les besoins des scouts à des fins non commerciales. L'inscription donne à l'association Mojave l'autorisation d'utiliser les photos pour les besoins scouts à des fins non commerciales.

- La maîtrise de la délégation se réserve le droit de refuser des inscriptions sans en préciser les motifs.

Autres conditions de participation plus spécifiques :

### **Participants (TN)**

- Au cours du Jamboree, les participants ont entre 14 et 17 ans. Cela signifie qu'ils doivent être nés entre le 22 juillet 2001 et le 21 juillet 2005.
- Tous les participants se rendent aux États Unies et en reviennent en compagnie de leur troupe. Il est essentiel que la troupe reste toujours ensemble durant tout le voyage. Des voyages aller ou retour séparés de participants ne seront autorisés que dans des conditions tout à fait exceptionnelles et en facturant au participant tous les frais supplémentaires.
- La possession, l'achat et la consommation de tout produit du tabac sont interdits en Virginie-Occidentale pour les moins de 18 ans. En outre, les règles du Jamboree interdisent à tous les participants de consommer du tabac. Les participants confirment par leur inscription qu'ils ne sont pas fumeurs, qu'ils ne consomment pas d'autres produits du tabac et qu'ils ne se préoccupent pas d'une alternative suffisante à un stade précoce.

### **Responsables de troupe (RT)**

- Pour pouvoir participer, les RT ont besoin d'une recommandation de leur association cantonale.
- Les RT ont 18 ans révolus le premier jour officiel du camp. Cela signifie qu'ils sont nés avant le 22 juillet 2001.
- Les RT n'ont pas encore 40 ans révolus le premier jour officiel du camp. Des exceptions peuvent être sollicitées auprès de la maîtrise de la délégation.
- Il est recommandé à tous les RT d'avoir suivi un cours panorama (CoPano).
- Les RT sont capables de communiquer en anglais (oral et écrit).
- Les RT font le voyage aux États Unies aller et retour en compagnie de leurs participants. Il est essentiel que la troupe reste toujours ensemble durant tout le voyage. Des voyages aller ou retour séparés de participants ne seront autorisés que dans des conditions tout à fait exceptionnelles et en facturant au RT tous les frais supplémentaires.
- Une maîtrise de troupe peut aussi s'inscrire en qualité de team. Si c'est le cas, envoyez un courriel à [info@jamboree.ch](mailto:info@jamboree.ch) avec les noms des quatre chefs d'escouade. S'assurer qu'au moins deux chefs d'escadrons par escouade ont plus de 21 ans, c'est-à-dire nés avant le 22 juillet 1998, et qu'au moins une personne du chef d'escouade a assisté aux Panokurs et que le chef d'escouade sont deux femmes et deux hommes.

### **Routiers de service (IST)**

- Pour pouvoir participer, les IST ont besoin d'une recommandation de leur association cantonale.
- Les IST ont au moins 18 ans révolus le premier jour officiel du camp. Cela signifie qu'ils sont nés avant le 22 juillet 2001.
- Les IST n'ont pas encore 40 ans révolus le premier jour officiel du camp. Des exceptions peuvent être sollicitées auprès de la maîtrise de la délégation.

- Il est recommandé à tous les IST de avoir suivi un cours panorama (CoPano).
- Les IST sont capables de communiquer en anglais (oral et écrit).
- Les IST s'engagent à accomplir les jobs qui leurs seront dévolus au Jamboree à l'entière satisfaction de leurs supérieurs. Il ne sera toléré aucune absence de leur travail.
- L'inscription au Jamboree ne garantit pas la participation au Jamboree 2019. La direction de la délégation se réserve le droit de sélectionner l'IST.